



## DANS CE NUMÉRO

**PAGE 2 :** Mesures budgétaires, soutien linguistique au primaire, appels de candidatures, CEE.

**PAGE 3 :** Révision des résultats, rencontre liste priorité FGJ.

**PAGE 4 :** À faire ce mois-ci.

**PAGE 5 :** Différents rappels de formations et d'événements.

**PAGE 6 :** Le CSSDM et la manifestation sur le climat, action au Palais des congrès.

**PAGE 7 :** L'Alliance à la marche pour le climat.

## IN MEMORIAM

C'est avec regret que l'Alliance a appris le décès de Martine Picard, employée au CSSDM depuis 1997. Elle a enseigné les mathématiques et les sciences à l'École internationale de Montréal au secondaire de 1998 à 2010, puis les arts plastiques. Toutes nos condoléances à ses collègues et à sa famille.

## L'AIR DU TEMPS



© Thula Na / Unsplash

# NON AU TÉLÉ-ENSEIGNEMENT

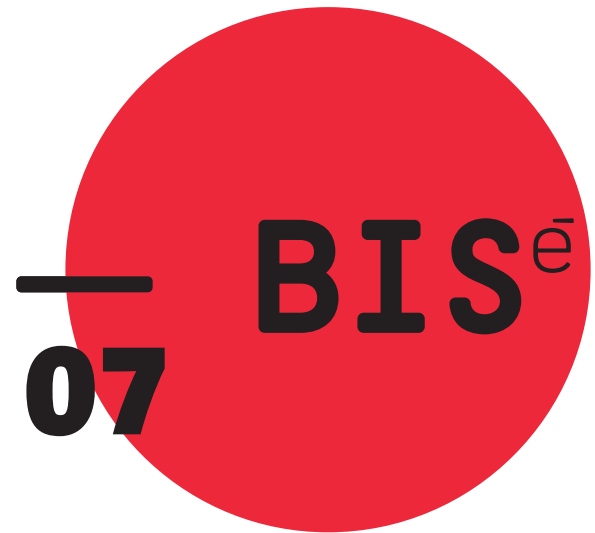
Pendant plus de deux ans, les enseignantes et les enseignants ont travaillé dans un contexte hors norme : gestion des mesures sanitaires dans les milieux, gestion des absences multiples des élèves, conventions collectives unilatéralement modifiées par des décrets et des arrêtés ministériels, entre autres choses. L'état d'urgence sanitaire lié à la COVID-19 est maintenant levé et les conventions collectives s'appliquent enfin intégralement.

Or, alors qu'on nous dit qu'il y a un retour à la normale et qu'il faut vivre avec le virus, on demande aux profs de s'isoler un minimum de 5 jours lorsqu'ils contractent la COVID-19. Durant ces journées d'isolement, certains d'entre eux n'ont que de légers symptômes et demeurent aptes à offrir une pleine prestation de travail.

Depuis le début de l'année scolaire, le CSSDM permettait aux enseignantes et aux enseignants de faire du télétravail durant leur isolement, lorsque leur état le permettait. Ils ont ainsi pu effectuer les nombreuses autres tâches professionnelles que nécessite leur profession et être rémunérés.

Il semble que le CSSDM veuille maintenant aller dans une tout autre direction... En effet, la Fédération des centres de services scolaires (FCSSQ) a récemment recommandé que la banque de congés de maladie soit utilisée dans de tels cas d'isolement, lorsque la tâche éducative était prévue à l'horaire. Une telle consigne a amené plusieurs centres de services à demander à leurs profs d'enseigner à distance, à leurs élèves en classe, s'ils souhaitaient être rémunérés. Pourquoi le CSSDM a-t-il décidé d'emprunter cette avenue, alors que le télétravail était la meilleure solution ?

En tant que plus grand centre de services scolaire au Québec, au lieu d'assumer son leadership, le CSSDM semble vouloir se conformer à une consigne irrationnelle pour nos milieux montréalais. Quelles sont ses raisons ? Parce qu'un autre corps d'emploi qui effectue de la surveillance en classe coûte moins cher qu'un prof ou tout simplement parce qu'il en a été décidé ainsi entre les différents centres de service de la région montréalaise ? Le sacro-saint principe de subsidiarité leur permet pourtant de prendre les décisions qui conviennent le mieux à leurs réalités. Pourquoi



ne pas l'appliquer dans une telle situation, au lieu de suivre comme un mouton ? Pour l'Alliance et la FAE, ce mode d'enseignement n'est pas souhaitable ni pour les profs ni pour les élèves et n'est surtout pas autorisé par nos conventions collectives. Ce sujet a justement fait l'objet de décisions en Congrès en juin dernier (voir l'article dans le *BIS* numéro 3). C'est sur ces dernières notamment que nous nous sommes appuyés afin de nous positionner.

En proposant cette solution, on réduit les périodes de cours et leçons d'un prof à des périodes d'enseignement magistral qui peuvent se faire via un écran. Ce mode d'enseignement aura non seulement des impacts directs sur les élèves, mais il est également très insultant de se le faire imposer sans véritable négociation !!

Comment se ferait le soutien individuel des élèves via un tableau blanc interactif, comment se ferait la gestion de classe, etc. ? Comment se déroulerait une journée au préscolaire ou en classe avec des élèves ayant des troubles du spectre de l'autisme dans un tel contexte ? On pourrait s'attendre à ce que la personne adulte présente en classe fasse ces tâches, à l'image de suppléants, mais ce ne sont pas des tâches de surveillants ! On a donc voulu faire des économies de bout de chandelle sur le dos des élèves et des profs, particulièrement sur celui des élèves en difficulté qui ont davantage besoin de soutien en classe, et ce, pour tous les secteurs (FGJ, EDA et FP).

À court terme, il pourrait être tentant pour les profs d'accepter cette façon de faire, afin de préserver la banque de congés de maladie.

*Suite en page 6.*

## DES MESURES BUDGÉTAIRES PERMETTANT L'AJOUT DE RESSOURCES

Il est parfois difficile de savoir quelles sont les mesures budgétaires pour lesquelles votre établissement a reçu des sommes qui sont liées à la vie pédagogique de la part du centre de services scolaire. L'Alliance souhaite ainsi vous rappeler l'existence de mesures budgétaires permettant d'embaucher des ressources supplémentaires pour un temps limité.

Les mesures 15021 et 15022 sont reconduites pour l'année scolaire 2022-2023 et certains volets peuvent servir à embaucher des ressources supplémentaires.

Pour l'année scolaire 2021-2022, la FAE avait préparé une fiche présentant les principales informations en lien avec ces sommes. Cette fiche reste d'actualité pour l'année scolaire 2022-2023 puisque les mesures sont toujours en vigueur. Ainsi, pour plus d'information, vous pouvez consulter cette [fiche informative](#).

N'hésitez pas à contacter l'Alliance pour toute question concernant le budget des établissements, l'obligation de consulter le CPEPE sur la ventilation des budgets affectés à la vie pédagogique de l'école ou encore pour des questions en lien avec les mesures budgétaires.



● **Élyse Bourbeau, vice-présidente**  
**Isabelle Staniulis, conseillère**

## CONNAISSEZ-VOUS LE CEE ?

Le Centre des enseignantes et enseignants est administré notamment par des enseignantes et enseignants, avec le soutien de l'Alliance et du CSSDM. Vous y trouvez de la documentation, du matériel pédagogique et des formations par et pour les profs qui sont offerts depuis 1993.

L'équipe du CEE désire vous souhaiter une bonne rentrée 2022-2023. Toujours à l'écoute, elle vous a concocté une offre de formations basée sur vos intérêts et vos besoins, maintenant disponible sur la plateforme institutionnelle Folio et sur le [site](#) du CEE. Cette année, les formations seront entièrement dispensées dans nos locaux. À noter que les heures de formation au CEE comptent dans les 30 heures obligatoires de formation continue.

Par ailleurs, si vous avez développé des pratiques pédagogiques qui méritent d'être partagées et que vous voulez aider vos pairs en transmettant votre expertise, le CEE est là pour ça ! Vous serez rémunérés pour votre expertise, l'équipe du CEE sera présente pour vous supporter et vous relèverez un défi ô combien valorisant. N'hésitez pas à contacter la responsable du CEE ou à visiter le site pour plus d'informations.



● **Line Lamontagne, vice-présidente**



## APPELS DE CANDIDATURES COMITÉ SASAF

L'Alliance est à la recherche de deux enseignantes ou enseignants du champ 20 pour participer aux rencontres du Comité des services d'accueil et de soutien à l'apprentissage du français (SASAF) 2022-2023.

Le comité SASAF (Alliance/CSSDM) se rencontre deux fois par année pour échanger sur l'organisation de l'ensemble des services de soutien à l'apprentissage du français qui peuvent être offerts. La première rencontre se tient lors de la planification de services, selon les données prévisionnelles, et la seconde se tient avec les données réelles pour l'année en cours. Ces rencontres se déroulent sous libération syndicale ou en soirée.



Les membres qui souhaitent poser leur candidature doivent remplir ce [formulaire](#) avant 15 h, le vendredi 14 octobre 2022.

● **Sue Bradley, vice-présidente**

## RAPPEL — COMITÉ DE CONCILIATION

L'Alliance est à la recherche de membres enseignants afin de pourvoir des postes au Comité de conciliation. Le comité, composé de 5 membres élus par l'Assemblée de personnes déléguées, a entre autres pour mandat d'étudier tout cas porté à son attention par une instance de l'Alliance, d'examiner les faits et d'entendre toutes les parties liées au litige, et ce, en toute confidentialité. Si un membre du Comité de conciliation est lié à une des parties du litige étudié, il doit s'en retirer. Les



membres qui souhaitent poser leur candidature doivent remplir ce [formulaire](#) avant 15 h, le vendredi 7 octobre 2022.

● **Susan Dubé, directrice des ressources humaines et de l'administration**

## SOUTIEN LINGUISTIQUE AU PRIMAIRE

L'Alliance rappelle que la *Convention collective locale* prévoit que l'enseignante ou l'enseignant en soutien linguistique du niveau primaire n'est pas tenu de rencontrer plus de vingt-quatre élèves par semaine. Bien sûr, un prorata s'applique pour une personne qui n'a pas une tâche à 100 %. Dans le même esprit, une ou un prof qui travaille dans plusieurs écoles primaires doit s'assurer de rencontrer un nombre maximal total de 24 élèves par semaine. Dans le cas contraire, invitez les directions des écoles



concernées à convenir d'une répartition. N'hésitez pas à exiger que le contrat de travail soit respecté.

● **Isabelle Staniulis, conseillère**

# NOUVEAU RÈGLEMENT SUR LES MODALITÉS DE RÉVISION DE NOTES

Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2021, la Loi sur l'instruction publique (LIP) prévoit à l'article 19.1 que « seul l'enseignant a la responsabilité d'attribuer un résultat faisant suite à l'évaluation des apprentissages des élèves qui lui sont confiés, sauf pour l'application de l'article 463 lorsque l'enseignant ne corrige pas l'épreuve, de l'article 470, ainsi qu'en cas de révision en application du dernier alinéa des articles 96.15 et 110.12. » Si les articles 463 et 470 permettent au ministre d'imposer des épreuves et d'en gérer les tenants et aboutissants, les articles 96.15 et 110.12 portent sur les pouvoirs de la direction de l'école ou du centre. Le dernier alinéa prévoit ainsi que « les normes et modalités d'évaluation des apprentissages [...] ne peuvent avoir pour effet de permettre la révision du résultat d'un élève par le directeur de l'école (ou du centre). Elles doivent toutefois lui permettre de demander à l'enseignant à qui l'élève est confié de réviser le résultat qui lui a été attribué ou, en cas d'absence ou d'empêchement de cet enseignant, de confier la révision à un autre enseignant, conformément aux conditions et modalités déterminées par règlement du ministre. Le directeur de l'école doit motiver par écrit sa demande de révision de note. » Les dispositions de ce règlement<sup>1</sup> viennent donc préciser les étapes et modalités du processus de révision d'un résultat.

Il n'aura fallu attendre qu'un peu plus d'une année pour que ledit règlement soit connu et mis en vigueur le 15 septembre dernier. Nous vous soumettons ci-dessous ses principaux éléments. Notez qu'en cas de demande de révision, nous vous invitons fortement à communiquer sans délai avec la personne conseillère responsable des normes et modalités d'évaluation à l'Alliance pour vous assurer de la conformité du processus et recevoir les conseils appropriés.

- Selon le MEQ<sup>2</sup> : « la révision peut porter sur tout résultat susceptible d'être comptabilisé au bulletin, donc un examen, un travail de recherche, un test portant sur certaines connaissances, etc. Le règlement porte sur la révision d'un résultat. La révision peut donc porter sur tout résultat susceptible d'être comptabilisé ou considéré au bulletin, que celui-ci soit exprimé sous forme d'une note ou d'une cote ».
- Il est nécessaire de garder en mémoire, notamment, que l'enseignant a le droit « de choisir les instruments d'évaluation des élèves qui lui sont confiés afin de mesurer et d'évaluer constamment et périodiquement les besoins et l'atteinte des objectifs par rapport à chacun des élèves qui lui sont confiés en se basant sur les progrès réalisés » (LIP, article 19, 2<sup>e</sup> paragraphe).
- La direction ne peut, de son propre chef, demander la révision d'un résultat, la révision doit d'abord avoir été demandée par écrit par l'élève ou ses parents et avoir été adressée à la direction de l'établissement qui est la seule interlocutrice du personnel enseignant dans le processus de révision d'un résultat. La demande doit être « complète et motivée » avant d'être transmise à l'enseignante ou l'enseignant.
- La demande de révision doit être soumise dans les 10 jours ouvrables de la connaissance du résultat (30 jours civils s'il s'agit d'un résultat obtenu dans le cadre des services éducatifs de la formation professionnelle ou de l'éducation des adultes). [...] La demande de révision d'un résultat obtenu à la suite d'une évaluation tenue au plus tard le dernier jour du calendrier scolaire ne peut cependant être soumise après le 15 juillet suivant. Le règlement n'explique pas comment il

serait possible de réviser une évaluation jusqu'à cette date quand on sait que nous sommes pour la plupart en vacances à ce moment-là.

- L'enseignant doit, dans un délai de 5 jours ouvrables (lire 10 jours ouvrables pour la formation professionnelle et l'éducation des adultes) à partir de la transmission de la demande du directeur de l'établissement, lui donner par écrit le résultat que l'élève obtient à la suite de la révision ainsi que les motifs sur lesquels il s'appuie.
- En cas d'empêchement de l'enseignant concerné, le directeur de l'établissement confie la demande de révision à un autre enseignant choisi en fonction de son expertise dans la discipline ou le champ d'enseignement concerné par la demande de révision.
- Le résultat obtenu à la suite d'une demande de révision est définitif, mais doit être documenté.

Bref, si des parents vous écrivent directement pour demander une révision de note, c'est à votre direction qu'il faut les référer. De même, c'est à la direction de leur transmettre le résultat de la révision. Toute communication ou requête des parents en lien avec la demande avant, pendant et après la révision doit également être référée à la direction. Ne vous engagez pas dans des échanges et discussions directes avec les parents à ce sujet. Votre rôle dans le processus n'est que de recorriger l'évaluation, pour laquelle vous pouvez décider d'accorder une note plus élevée, identique ou bien plus basse que ce qui avait été initialement donné.

Enfin, et bien entendu, la direction ne peut en aucun cas exercer des pressions pour augmenter le résultat ou bien s'ingérer dans vos choix de critères d'évaluation. Nous vous invitons donc à être très vigilants et à nous informer de toute entorse à ces principes que vous pourriez vivre dans votre établissement.

**Vincent Hamel Davignon, conseiller**  
**Élyse Bourbeau, vice-présidente**



1. Disponible en ligne au <https://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=1&file=78268.pdf>.

2. Extrait de la correspondance avec la Direction des encadrements pédagogiques et scolaires.

## RAPPEL — FORMATION GÉNÉRALE DES JEUNES LISTE DE PRIORITÉ — RENCONTRE D'INFORMATION

— FGJ



À la suite de la mise à jour de la liste de priorité du secteur des jeunes, qui a cours au mois d'octobre, l'Alliance rappelle aux personnes qui y sont nouvellement inscrites qu'une rencontre d'information leur est offerte. Elle se déroulera le **mercredi 12 octobre 2022 à 17 h**, sur la plateforme numérique Zoom. Pour y participer, vous devez vous inscrire en cliquant sur ce [lien](#).

● **Élise Longpré, conseillère**

# CALENDRIER DE L'ÉQUIPE SYNDICALE

## OCTOBRE

LES POINTS EN GRAS DOIVENT ÊTRE MIS À L'ORDRE DU JOUR EN ASSEMBLÉE SYNDICALE.

### À PRÉVOIR CHAQUE MOIS OU CHAQUE RENCONTRE

#### CPEPE

- ▶ Déterminer le **contenu des journées pédagogiques** (voir les fiches syndicales propres à chaque secteur pour les détails de détermination du contenu).
- ▶ Se prononcer sur la **ventilation des budgets alloués à la vie pédagogique et à l'enseignement** (point de consultation).
- ▶ Certains sujets peuvent revenir périodiquement si des modifications ou des ajustements doivent être apportés au plan initial. Les ajustements aux **normes et modalités d'évaluation** et les **rencontres entre parents et profs** sont parmi ces sujets.
- ▶ Certains sujets peuvent revenir occasionnellement, selon les besoins. Ainsi en est-il des **modalités d'application des nouvelles méthodes pédagogiques** et de l'**utilisation de l'ordinateur dans la tâche d'enseignement**.

#### CLP

- ▶ S'assurer que toutes les demandes de perfectionnement sont acheminées au CLP.
- ▶ Recevoir et étudier les demandes de perfectionnement.
- ▶ Répondre aux enseignantes et enseignants ayant formulé une demande de perfectionnement.

#### ÉQUIPE DES PERSONNES DÉLÉGUÉES

- ▶ **Prendre connaissance de l'ordre du jour de l'APD du mois et visionner la vidéo préparatoire. Consulter les collègues au besoin.**
- ▶ **Transmettre aux collègues les informations obtenues lors des dernières APD.**
- ▶ Animer, structurer et organiser la vie syndicale de l'établissement.
- ▶ Organiser et convoquer les assemblées syndicales d'établissement et faire la gestion des débats pour la prise de décisions en assemblée.
- ▶ Communiquer de manière générale l'information syndicale.
- ▶ Maintenir des liens étroits avec les comités conventionnés (CPEPE, CLP, CE, CEEREHDAA) pour former une équipe syndicale solide.



### À PRÉVOIR EN OCTOBRE

#### CPEPE

- ▶ **Se prononcer sur l'utilisation des TIC dans la tâche d'enseignement.**
- ▶ **Déterminer les modalités de l'opération Portes ouvertes (démarche consensuelle).**
- ▶ Recevoir de la direction les modalités et objets portant sur les rencontres professionnelles.

#### EHDA

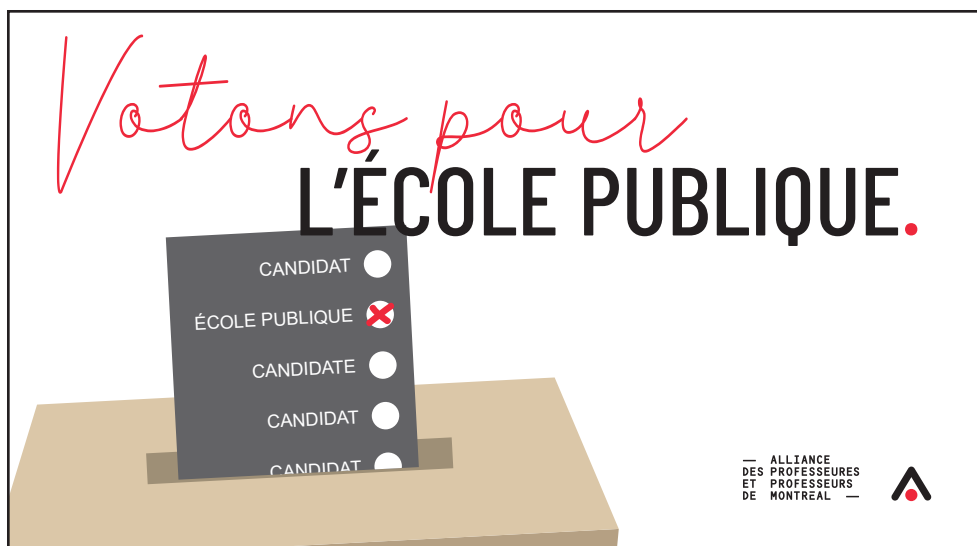
- ▶ Assister au dépôt et à la présentation par la direction du portrait ventilé des élèves à risque et HDAA.
- ▶ **Déposer aux enseignants le portrait ventilé des élèves à risque et HDAA.**
- ▶ **Au besoin, réviser les recommandations sur l'organisation des services formulées en fin d'année (avoir en main les recommandations de l'année précédente. Tenir compte du portrait réel des élèves à risque et HDAA au 30 septembre).**
- ▶ Remettre à la direction les recommandations révisées et adoptées en Assemblée syndicale des enseignantes et des enseignants de l'établissement sur l'organisation des services.

#### CÉ

- ▶ Se coordonner avec le CPEPE et l'assemblée syndicale pour déterminer l'application des conditions et modalités de l'intégration dans les services éducatifs des activités ou contenus prescrits par le ministre.

#### ÉQUIPE DES PERSONNES DÉLÉGUÉES

- ▶ Recevoir les tâches et les horaires avec tâches récurrentes avant le 15 octobre. Une copie des tâches doit être affichée au babillard de l'établissement.
- ▶ Transmettre les tâches de tous les profs de l'établissement à l'Alliance.



Publicité parue dans le journal Le Devoir à l'occasion de la Semaine pour l'école publique.



# SEMAINE POUR L'ÉCOLE PUBLIQUE



PHILIPPE LAPRISE  
Porte-parole de la SPEP

NOTRE  
ÉCOLE  
PUBLIQUE,

On  
l'aime!

Du 2 au 9 octobre 2022



NOTRE  
ÉCOLE  
PUBLIQUE,

On  
l'aime!

Du 2 au 9 octobre 2022



C'est la Semaine pour l'école publique (SPEP) et donc l'occasion pour la FAE, pour l'Alliance, pour toutes les personnes travaillant au sein des écoles publiques du Québec, pour les élèves et leurs parents ainsi que pour tous ceux qui ont ces institutions à cœur de souligner notre attachement, d'en faire la promotion et surtout de mettre en valeur leur importance cruciale pour la société québécoise.

Cette 13<sup>e</sup> SPEP se déroule en mode hybride, sous le thème des *Visages de l'école publique*, afin de mettre en lumière la variété et la diversité que l'on retrouve chez les élèves et le personnel des établissements.

Qui plus est, nous sommes fiers de poursuivre l'aventure avec notre porte-parole Philippe Laprise, humoriste, qui participera aux événements avec l'enthousiasme qu'on lui connaît!

Pour en savoir plus, abonnez-vous à la page [Facebook](#) de la SPEP!

Source : FAE

## RAPPEL — SOUPER-CONFÉRENCE GRATUIT BIENVENUE À L'ALLIANCE

Spécialement conçue pour les membres ayant adhéré à notre syndicat au cours des trois dernières années, cette soirée vous permettra non seulement de mieux connaître l'Alliance et la FAE ainsi que les services qu'elles vous offrent, mais elle vous permettra également d'approfondir vos connaissances sur l'autonomie professionnelle et d'autres dossiers syndicaux importants. Surtout, vous aurez l'opportunité de discuter et de créer des liens avec des collègues de divers secteurs qui vivent eux aussi les défis de l'arrivée au CSSDM. Ce souper-conférence se tiendra à la Plaza Antique, **le mercredi 19 octobre 2022**.

Les membres intéressés doivent remplir ce [formulaire](#) **avant 15 h le mercredi 12 octobre 2022**.

**VOUS ÊTES UNE ENSEIGNANTE OU UN ENSEIGNANT PLUS EXPÉRIMENTÉ QUI A DE NOUVEAUX COLLÈGUES? N'HÉSITEZ PAS À LEUR FAIRE PART DE CETTE INVITATION!**

Pour de plus amples informations, n'hésitez pas à communiquer avec Christine Oetjen par courriel : [formation@alliancedesprofs.qc.ca](mailto:formation@alliancedesprofs.qc.ca).



Au plaisir de vous rencontrer!

Élyse Bourbeau, vice-présidente

## FORMATION SYNDICALE

### RAPPEL — MON RÔLE DE DÉLÉGUÉ

— TOUS  
LES  
SECTEURS

Cette session de formation, avec libération syndicale, se tiendra **le mardi 11 octobre 2022 de 9 h à 15 h 30**, à la Plaza Antique.

— CAF  
— PH

Pour permettre la libération des participants, les inscriptions doivent être transmises **avant 15 h le jeudi 6 octobre 2022** en utilisant ce [formulaire](#). Pour de plus amples renseignements, contacter Christine Oetjen par courriel : [formation@alliancedesprofs.qc.ca](mailto:formation@alliancedesprofs.qc.ca).



Patrick Trottier, vice-président

## RAPPEL — FORMATION PROFESSIONNELLE CPEPE

— FP

Cette session de formation donnée uniquement pour la FP, avec libération syndicale, se tiendra **le mercredi 19 octobre 2022 de 13 h 30 à 16 h**, via Zoom. Pour permettre la libération des participants, les inscriptions doivent être transmises **avant 15 h le mercredi 12 octobre 2022** en utilisant ce [formulaire](#). Pour de plus amples renseignements, contacter Christine Oetjen par courriel : [formation@alliancedesprofs.qc.ca](mailto:formation@alliancedesprofs.qc.ca).



Line Lamontagne, vice-présidente

## NON AU TÉLÉ-ENSEIGNEMENT (SUITE)

Cependant, il est essentiel d'analyser la situation plus largement. D'une part, en donnant notre aval à ce mode d'enseignement qui, je le répète, n'est pédagogiquement pas gagnant, nous ne savons pas où son utilisation s'arrêtera. Pour sauver des coûts ou pallier la pénurie, les CSS voudront-ils ouvrir la porte plus grande et demander à des enseignantes en retrait préventif ou à des gens blessés, mais en santé d'être des profs virtuels? Nous avons des motifs de croire qu'il y a un très grand appétit dans les CSS pour ces « solutions ». D'autre part, ce mode d'enseignement à distance n'est nullement prévu ou balisé dans nos conventions collectives (utilisation accrue des écrans, protection du droit à la dignité et à la vie privée, sauvegarde de la réputation, autonomie professionnelle, etc.). La façon de faire jusqu'à présent, soit permettre aux profs de faire d'autres tâches professionnelles en télétravail et engager un suppléant en classe pour enseigner aux élèves, fonctionnait très bien. L'Alliance a donc demandé au CSSDM de poursuivre en ce sens. Aux dernières nouvelles, le CSSDM ne comptait plus demander le télé-enseignement. Par contre, il voulait toujours inviter les profs à piger dans leur banque de congés de maladie en cas d'isolement.

Ajoutons que le Conseil fédératif de la FAE tenu la semaine dernière a aussi pris des décisions à ce sujet et il a conclu que les circonstances actuelles ne sont pas assez exceptionnelles pour justifier l'enseignement à distance, d'autant plus que les arrêtés ministériels qui le permettaient ne sont plus en vigueur depuis le 30 juin dernier. Les syndicats affiliés à la FAE exigeront aussi de leur CSS respectif que les enseignantes et enseignants en isolement à cause de la COVID-19 et aptes au travail puissent effectuer leurs autres tâches professionnelles en télétravail (et non faire du télé-enseignement ou de l'enseignement à distance) et qu'ils soient rémunérés, tout comme ça se passait depuis le début de l'année scolaire. Des griefs seront déposés quand la banque de congés de maladie sera utilisée pour l'absence d'un prof apte au travail. Si tel est votre cas, communiquez avec l'Alliance en remplissant ce [formulaire](#). La FAE exigera quant à elle que les sommes requises soient remises au CSS afin d'assumer les coûts associés aux absences ou au télétravail. D'autres voies de recours ou solutions seront aussi explorées.

Pour l'Alliance, il est essentiel de se positionner clairement dans ce dossier afin d'éviter les dérives et les conséquences possibles de ce mode d'enseignement, de faire valoir notre autonomie professionnelle et notre profession. Le télé-enseignement et la banque de congés de maladie ne sont pas des solutions acceptables en cas d'isolement entraîné par la COVID-19.



● Catherine Beauvais-St-Pierre, présidente

## LE PREMIER MINISTRE À LA CCMM, LES PROFS AUSSI

Le premier ministre présentait sa vision concernant l'avenir du Québec aux gens d'affaires de la métropole, le mercredi 28 septembre, dans le cadre d'un déjeuner-conférence organisé par la Chambre de commerce du Montréal métropolitain. Nous sommes toutes et tous ébahis de voir le peu de place accordé par les partis politiques aux enjeux en éducation. Celle-ci ne reflète pas les priorités des Québécoises et Québécois. Des profs membres de l'Alliance et des syndicats affiliés à la FAE étaient présents au Palais des congrès de Montréal, très tôt le matin, pour se faire entendre et partager leurs préoccupations quant à l'état de l'école publique! L'école québécoise est une des plus inégalitaires au Canada. Il faut profiter de la joute électorale pour avoir une discussion de fond sur les maux qui rongent notre système d'éducation.

● Élyse Bourbeau, vice-présidente  
Marie Contant, vice-présidente  
Alexis Richard, conseiller



Photos: Alliance



## LE CSSDM ET LA CAUSE CLIMATIQUE : UNE OCCASION RATÉE

Lors de la réunion extraordinaire de l'Assemblée d'unité de négociation CSSDM du 12 septembre dernier a été adoptée une proposition visant à demander à l'employeur que les profs en journée pédagogique le 23 septembre puissent, comme prestation de travail, participer à la grande marche pour le climat.

À la suite de cette décision, l'Alliance a interpellé le centre de services pour lui faire part de cette demande, somme toute bien minimale, puisqu'elle n'affectait pas les cours et leçons des élèves, n'entraînait aucune dépense supplémentaire et n'avait aucun impact sur le travail des enseignantes et enseignants, car ils accompliraient de toute façon le travail professionnel qu'ils avaient prévu à un autre moment.

Une réponse positive aurait non seulement lancé un message clair quant à l'engagement du CSSDM pour l'environnement, mais aurait également engendré un sentiment de fierté et d'appartenance envers l'institution. Malheureusement, l'employeur n'a pas fait preuve d'ouverture et a rejeté notre demande en laissant savoir que les profs qui souhaitaient participer à la marche n'avaient qu'à puiser dans leur banque de congé, au moment même où on nous annonçait la fin de la « banque COVID ».

Bref, le CSSDM a manqué une opportunité en or de démontrer sa préoccupation pour les changements climatiques et son respect pour notre professionnalisme. De notre côté, nous avons



permis avec fierté aux employées et employés de l'Alliance de venir marcher avec les profs!

● Élyse Bourbeau, vice-présidente





# L'ALLIANCE À LA MARCHÉ POUR LA JUSTICE CLIMATIQUE

Photos : Alliance



La journée était parfaite pour une marche collective jusqu'au centre-ville de Montréal. Difficile de ne pas remarquer la grande délégation de profs de la FAE réunie sous ses drapeaux rouges.



Votre équipe d'élus à l'Alliance a manifesté pour la justice climatique et sociale. En haut : Line Lamontagne et Daniel Chartrand. En bas, de gauche à droite : Élyse Bourbeau, Marie Contant, Catherine Beauvais-St-Pierre et Sue Bradley.



Photo de gauche : le ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, Benoit Charrette, a été sévèrement critiqué par les manifestants sur place. Il n'endosse pas directement leurs revendications climatiques. Photo de droite : Le ministre de l'Éducation, Jean-François Roberge, a reçu un accueil plutôt tiède de la part des manifestants et des profs présents au parc Jeanne-Mance.



Des profs membres de l'Alliance attendent patiemment le début de la marche.



Nous avons pu compter sur la présence d'une cinquantaine de profs issus de tous les secteurs. Des employées et employés de l'Alliance ont aussi quitté le bureau plus tôt, exceptionnellement, pour marcher aux côtés des membres de l'organisation.